FONDÉ EN 1891

LE NUMERO 15 CENTIMES

L'Egalité

Jeudi 17 Mai 1923

LE NUMERO 15 CENTIMES

Edition du "RÉVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pauvrée, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Le budget des Dépenses Recouvrables

On nous dit, au Ministère des Finances, les raisons qui ont inspiré le nouveau projet de loi

Nous avons signalé les premiers le projet de loi que M. le Ministre des Finances avait déposé à l'occasion du budget des dépenses recouvrables. Ce projet qui modifie la loi des dommages de guerre a soulevé une énorme émotion dans nos régions. Nos parlementaires ont déjà protesté ainsi que les grandes organisations économiques contre toute modification de la loi du 17 Avril 1919.

Il nous a paru intéressant de demander au Ministère des Finances à quelles préoccupations il avait voulu répondre en introduisant les dispositions nouvelles dans le projet de budget des dépenses recouvrables.

Voici ce qu'on nous a répondu, de source autorisée :

« Le projet de budget des dépenses recouvrables qui vient d'être distribué aux membres du Parlement, contient, certes, des dispositions qui complètent ou qui modifient sur certains points la loi du 17 avril 1919.

« Mais pourquoi s'en alarmerait-on ?

« Il a semblé possible au Gouvernement de rendre moins étroite l'obligation du remploi, sans nuire à la reconstitution et sans léser les droits des sinistrés. Les craintes qu'inspirait à bon droit, en 1918 et en 1919, la situation des régions libérées, ne sont plus fondées : il n'est plus permis de redouter maintenant l'exode des capitaux, des industries ou des habitants vers les provinces demeurées indemnes. Les faits ont prouvé que l'activité économique des départements libérés n'était pas due au hasard, mais à des causes naturelles au caractère géographique et à la situation géologique de ces régions. Le remploi des indemnités n'est donc plus une nécessité économique.

« Quant aux sinistrés, leurs droits restent entiers, car ils conservent la faculté de réclamer, par application de la loi du 17 avril 1919, l'intégralité des frais supplémentaires qui leur ont été attribués, **les nouveaux articles n'instituent qu'une simple option. S'ils le désirent, et, dans ce cas, seulement, ils pourront, en faisant abandon d'une partie de leur indemnité, obtenir immédiatement le règlement du surplus en titres de rentes inaliénables. Si le remploi n'a pas encore été effectué, le sinistré aura droit à l'indemnité de perte subie, majorée de 50 %, sans avoir à fournir aucune justification de remploi : si les trois quarts de l'indemnité sont investis, il devra renoncer à la moitié du surplus et sera alors dispensé des justifications de remploi complémentaire. Enfin, dans les cas intermédiaires, la réduction est supérieure à cette dernière proportion, mais, d'autant moins forte que le remploi est plus avancé. On tient compte ainsi au sinistré des efforts qu'il a fournis en vue de la reconstitution.**

« La latitude laissée, par la loi, en matière de remploi, jointe à la faculté de céder des indemnités, a entraîné de nombreux abus. Un trop grand nombre d'indemnités, d'indemnités agricoles, notamment, ont été détournées de leur affectation normale, au grand détriment de l'œuvre de reconstitution et à l'unique profit de cessionnaires, qui bien souvent, n'étaient même pas des sinistrés et qui achetaient pour 200.000 francs, par exemple, le droit de faire 600.000 francs ou 700.000 francs de travaux aux frais de l'Etat. Il a semblé nécessaire au Gouvernement de mettre définitivement un terme à ces abus en interdisant, à partir du 1er avril, toutes les cessions d'indemnités, sauf lorsque le remploi aurait lieu sur place et en identique. Les Français sont solidaires pour indemniser les sinistrés ; non pour enrichir des spéculateurs.

« De plus, l'application littérale de la loi du 17 avril 1919 a eu, parfois pour conséquence, la fixation d'indemnités hors de proportion avec la valeur vénale de l'immeuble en 1914.

« Le montant élevé de ces indemnités, qui ont atteint 12 et même 15 fois la valeur vénale de l'immeuble correspondant, ne s'explique que par la nature ou la situation de certaines constructions et ne se justifie par suite que lorsque le remploi a lieu sur place, en immeubles avant la même destination que les biens détruits. Il est au contraire abusif si le remploi est réalisé, comme le permet la loi ; et comme le cas s'est déjà produit, par la construction de maisons de rapport à gros rendement, par exemple.

« Quant à l'imputation des impôts, sans distinction, sur les indemnités de dommages de guerre, elle est évidemment de nature à faciliter lse abus auxquels il importe de remédier.

« Si certains impôts présentent, en effet, le caractère de créances directes et personnelles du Trésor sur les redevables, et par conséquent compensables, on ne peut accepter, au contraire, que la compensation puisse avoir lieu entre des sommes que le contribuable ne détient qu'à titre, en quelque sorte, de collecteur d'impôts et le montant des créances que ce contribuable peut avoir à titre personnel contre le Trésor.

« Le ministre des Finances a envisagé, en somme des modalités qui permettraient de réserver les plus grandes ressources possibles pour la masse si intéressante des sinistrés, en évitant de donner les mêmes droits à ceux qui seraient susceptibles de tirer de l'application de la loi des avantages que le législateur n'avait pas dans l'esprit de leur donner ».

DANS L'EUROPE TROUBLÉE

L'Angleterre en conflit avec les Soviets

Londres, 15. — La réponse des Soviets à la note anglaise est un long document dont une grande partie est consacrée à réfuter les accusations de propagande antianglaise contenues dans le document du Foreign-Office

La note déclare que la Grande-Bretagne a fait à cet égard usage de renseignements suspects et remarque que les Soviets ont fait la même allégation vis-à-vis d'elle.

Le gouvernement britannique, dit la note, a jugé nécessaire, pour justifier l'envoi au gouvernement des Soviets, d'un ultimatum formulant des menaces de rupture, de se référer à des cas où le gouvernement russe aurait lésé les intérêts des citoyens britanniques.

Le gouvernement des Soviets ne peu que faire remarquer que, sauf en ce qui concerne la question des chalutiers, laquelle sera réglée plus tard, le gouvernement britannique n'a pas cité un seul fait pour prouver qu'ont été lésés en quoi que ce soit les intérêts des citoyens britanniques durant la période qui s'est écoulée depuis la signature de l'accord commercial.

Les bolchevistes en lutte contre le Gouvernement britannique

Riga, 15 (source anglaise). — La presse russe tout entière déclare que les conditions britanniques sont inacceptables.

Il semble donc qu'on puisse conclure de l'attitude des journaux bolchevistes que le gouvernement des Soviets est décidé à braver le gouvernement britannique et à ne pas accepter les conditions posées par celui-ci.

Un reflet de l'opinion anglaise

Londres, 15. — Après avoir réprouvé la teneur de la note bolcheviste et approuvé celle de la note britannique, le « Times » déclare que la réponse russe constitue un document qu'aucun gouvernement britannique ne saurait tolérer.

VOIR EN QUATRIEMS PAGE
::: NOTRE CHRONIQUE :::
"Le Réveil Mutualiste"

L'Allemagne en arrêt devant les Alliés

Berlin, 15. — Aucune décision, même de principe au sujet d'une réponse aux notes des Alliés n'est à prévoir avant la Pentecôte.

En attendant, la situation politique se précise.

Les nationalistes, une partie des populistes et les communistes sont hostiles à toute continuation de cette conversation avec les Alliés.

Une autre partie des populistes, ayant à sa tête M. Stresemann, puis le centre, les démocrates et les socialistes, sont partisans de continuer la conversation et d'élargir l'œuvre primitive. Mais on n'envisage, en somme, que des moyens de fortune

Il se confirme de plus en plus que personne n'a envie de prendre la succession du chancelier Cuno.

M. Stresemann, le seul successeur possible, ne désire par le sort d'Erzeberger.

D'autre part, il se rend compte de la résistance qu'il rencontrerait pour faire exécuter son programme patriotique.

Enfin il devrait réaliser la grande coalition comprenant des socialistes et ceux-ci n'ont aucune envie d'assumer les responsabilités actuelles. Toutefois, la situation extérieure peut rendre tellement intenable la position du chancelier qu'il se peut que celui-ci se retire de lui-même sans qu'aucune pression intérieure n'intervienne.

... Cependant, les sabotages continuent dans la Ruhr...

Dusseldorf, 15. — Une tentative de sabotage du central téléphonique a été tentée la nuit dernière.

Un individu, qui avait réussi à pénétrer sur le toit où aboutissent les fils téléphoniques ne put cependant accomplir son projet la sentinelle qui l'avait aperçu ayant tiré sur lui plusieurs coups de fusil

L'homme a disparu, sans qu'on sache ce qu'il est devenu.

... Et nos troupes sont elles-mêmes travaillées par les agitateurs

Bochum, 15. — De nombreux tracts continuent à être affichés et distribués à Bochum.

Deux de ces tracts sont rédigés en français et encadrés de couleurs tricolores.

L'un deux cherche à créer une agitation parmi les troupes.

Des prisonniers font la grève de la faim

Paris, 15. — Le député allemand Hollein et Péri, qui ont, nous l'avons dit, protesté contre leur maintien en prison, ont commencé samedi la grève de la faim à la prison de la Santé. Ils continuent néanmoins à recevoir de nombreuses visites.

Des potaches les imitent

Toulon, 15. — Le conseil de discipline du lycée de Toulon ayant prononcé l'exclusion d'un élève dont la famille habite Grenoble, ses camarades de classe de Saint-Cyr décidèrent de se solidariser avec lui. A midi, ils engagèrent tous les internes à faire la grève de la faim. Le mouvement de protestation s'étendit parmi les élèves, qui prirent la détermination de ne pas se rendre en classe.

Cet après-midi les internes s'échappèrent par une porte de service, vers une heure trente et se répandirent en ville, où ils firent le raccolage des élèves libres qu'ils rencontrèrent et qui se joignirent à eux.

Ce soir, vers six heures, les mutins sont tous rentrés volontairement. Ils étaient formés en colonne et ils se dirigèrent vers la porte d'entrée sans jeter un cri et dans l'ordre le plus parfait. Ils auraient l'intention de continuer la grève de la faim. M. Crémieux, proviseur, va prendre des sanctions sévères.

Un timbre d'un sou a acquis une valeur de 1.800.000 francs

Londres, 15. — Le ministre des Postes et Télégraphes a inauguré, cet après-midi, à Londres, une exposition de timbres rares. Il y a dans les vitrines un timbre de la Guyane britannique, timbre d'un sou qui est le seul specimen de son espèce et qui est assuré pour 25.000 livres sterling, près de 1 800.000 francs. Il est gardé, jour et nuit, par des hommes armés.

Polin, le tourlourou populaire victime d'un acc dent d'auto

M. Polin, le « joyeux tourlourou », le chanteur connu, revenait en auto avec Mme Polin, de Poses, dans l'Eure. En traversant Rosny-sous-Bois, dans la banlieue parisienne, un ressort de la voiture se brisa et celle-ci alla se jeter dans la devanture d'un magasin.

Projeté violemment sur le volant, M. Polin s'est blessé sérieusement. En hâte, un médecin de Rosny lui a donné des soins ainsi qu'à Mme Polin. L'état des deux victimes n'inspire, pour l'instant, aucune inquiétude.

Une famille anéantie par un train

Sarrebourg, 15. — Hier après-midi, près de la gare de Sarrebourg, M. Kauffmann, 75 ans, sa femme, 68 ans, et sa fille 25 ans, ont été écrasés par l'express de Strasbourg.

Tous les trois étaient descendus du train venant d'Avricourt au moment où arrivait l'express.

Les obsèques de Beradda ont eu lieu, sans incident

Paris, 15. — Ce matin, à 9 heures, ont eu lieu sans incident, les obsèques de Gaston Berrada, cet ouvrier mort des suites de plusieurs blessures qu'il reçut lors de bagarres qui se produisirent le 1er mai, place du Combat.

Un grand nombre d'ouvriers avaient répondu à l'appel de l'Union des syndicats de la Seine et du parti communiste

Le service d'ordre n'a eu, à aucun moment, à intervenir.

Le Gouvernement belge refuse de négocier avec les C. P. T. T. en grève

Bruxelles, 15. — Au Conseil de Cabinet tenu hier, les Ministres ont été unanimes à considérer qu'on ne pouvait pas négocier avec les grévistes des P.T.T. tant qu'ils seront en grève.

Le départ des concurrents du Grand-Prix des Sphériques

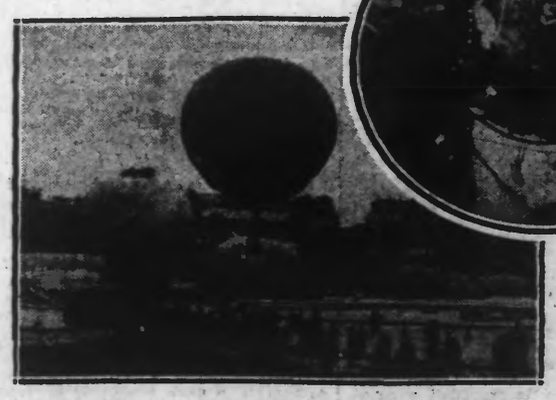

VUE GENERALE DU GONFLEMENT DES BALLONS DANS LE JARDIN DES TUILERIES, A PARIS, ET DÉPART D'UN CONCURRENT.

LA RECONSTITUTION DE LA PREMIERE ASCENSION EXECUTEE PAR CHARLES ET ROBERT LE 1er DÉCEMBRE 1783

(Photos Branger)

L'accident d'aviation de Conty

Ce que fut l'atroce chute des six passagers du « Goliath »

Nous avons relaté, hier, le terrible accident d'aviation de Conty.

Voici de nouveaux et douloureux détails sur ce que fut l'atroce chute des passagers du « Goliath ».

C'est vers 13 heures 30 que se produisit l'accident. A ce moment, le « Goliath F.-AEBY survolait la région comprise entre Conty et Monsures.

Des habitants qui suivaient l'appareil des yeux remarquèrent que ses moteurs semblaient fonctionner irrégulièrement alors qu'il se trouvait à une certaine hauteur dans une région nuageuse. L'avion sortit des nuages et décrivit quelques orbes semblant chercher un terrain d'atterrissage, puis il remonta dans les nuages et, à ce moment, l'on entendit un bruit formidable.

L'avion reparut, disloqué, hors des nuages et s'abattit en pièces, dans un champ de blé, sur un plateau dominant Conty.

Une aile a été retrouvée à deux cents mètres de l'endroit où, quelques instants après, tomba le fuselage. Les deux moteurs, dont l'un était complètement enfoncé en terre, étaient à plus de dix mètres l'un de l'autre et deux roues du train d'atterrissage étaient à plusieurs centaines de mètres du point de chute, près de la voie ferrée d'Amiens

Du splendide « Goliath », il ne restait plus que des débris, ferraille, fil de fer, morceaux de bois éclatés.

La cabine dans laquelle se trouvaient les passagers fut bientôt entourée de hautes flammes, et lorsque les habitants accoururent sur les lieux, après avoir franchi, à travers le champ de blé, les deux cents mètres qui séparent cet endroit du chemin communal, les débris de l'avion ne formaient plus qu'un immense brasier.

Mais l'incendie dura peu, et les gens accourus s'empressèrent, au moyen de crocs (sorte de pioche), de dégager les débris de bois et de tôle pour en extraire les cadavres des victimes.

L'un d'eux était complètement carbonisé. La boîte cranienne d'un autre s'était brisée sur le sol, répandant la matière cérébrale ; plus loin gisait le corps d'une autre victime. Le spectacle était horrifiant.

M. de Freycinet, de l'Académie ancien Président du Conseil est mort

M. de Freycinet, membre de l'Académie française, ancien sénateur, ancien président du Conseil, vient de mourir à l'âge de 95 ans, en son domicile, rue de la Faisanderie, à Paris

C'est hier soir, à 21 heures, que M. de Freycinet est décédé dans les bras de Mme de Freycinet et de sa fille, après une maladie de quelques jours.

M. de Freycinet qui, il y a une semaine encore, vaquait à toutes ses occupations et s'était rendu à l'Académie française, lors de la dernière élection, avait dû s'aliter, jeudi dernier, à la suite d'un froid. Les médecins qui le soignaient n'avaient pas pronostiqué l'issue fatale, qui a surpris l'entourage de l'ancien président du Conseil. C'est après une journée au cours de laquelle M. de Freycinet — qui était dans sa 95e année — n'avait cessé de faire preuve d'une grande lucidité, que la mort est arrivée.

Dès que la nouvelle du décès a été connue, MM. Doumergue, président du Sénat ; Péret, président de la Chambre des députés ; Poincaré, président du Conseil ; Peuch, président du Conseil municipal, ainsi que de nombreux sénateurs et députés, sont venus présenter leurs condoléances à la famille

Amour, quand tu nous tiens !

Deux époux, partent, menottes aux mains pour leur voyage de noces

Londres, 15. — Lorsque M. et Mme Perceval Wilson, après avoir été dûment mariés à l'église de Bridgeton (New-Jersey), se rendirent à la gare de cette ville pour partir en voyage de noces, leurs amis constatèrent avec surprise que les jeunes époux étaient attachés l'un à l'autre par des menottes, celles-ci enchaînant la main droite de la mariée à la main gauche de son mari. Ce n'était là, d'ailleurs, qu'une simple précaution la coutume de la joyeuse ville de Bridgeton étant, pour les mauvais plaisants de la région, de séparer les couples partant en lune de miel et de les expédier dans des trains différents : l'un en route pour le nord, l'autre se dirigeant vers le sud.

Grâce à leur stratagème, M. et Mme Perceval Wilson ont commencé leur vie matrimoniale sans séparation prématurée. A peine le train qui les emportait fut-il hors de la station, que le mari, tirant de sa poche, la clef des menottes, délivra sa femme de cette contrainte par corps. Quant aux farceurs de Bridgeton, leur plan déjoué, ils restèrent penauds sur le quai de la gare et ils ne sont pas encore revenus de leur étonnement d'avoir été habilement déçus et privés de leur amusement favori, mais peu spirituel.

Une femme de Crespin a étouffé son enfant

Mardi matin, une femme Clémentine Vaast, 30 ans, journalière, à Crespin (arrondissement de Valenciennes), a mis au monde un enfant qui fut trouvé mort un peu plus tard.

La mère, soupçonnée du meurtre de son enfant, a fini par avouer qu'elle l'avait étouffé entre deux matelas.

M. le docteur de Lauwereyns, médecin-légiste, a été commis pour examiner et autopsier le petit cadavre.

Le Réveil Illustré

Vient de paraître avec son **Patron-Prime**, ses illustrations, ses contes et nouvelles, ses romans : **Kid Robert's, gentlemen du ring ; Le Taxi 313×7 ; La fin d'une Walkyrie.**

Ses chroniques documentaires ou amusantes : **LA MODE ET LE FOYER**, par **Cousine Madeleine** ; **CHRONIQUE GASTRONOMIQUE** par **Paul Annequin** ; **CHRONIQUE PATOIBANTE**, par **Auguste Labbe** ; **LES HOMMES ET LES FAITS**, par **Albert Lefèvre.**

Ses **CHOSES ET AUTRES**, amusantes ou instructives, qui font du « **REVEIL ILLUSTRE** » l'Hebdomadaire le plus populaire de la région.

Réclamez partout :

Le Réveil Illustré

16 Pages :: 20 Centimes

LE MYSTÉRIEUX CRIME DE LILLE

Les funérailles de la victime ont été troublées hier par un fâcheux incident

(Photo Récolt)

LA FOULE SE PRESSANT AUTOUR DU CORBILLARD DE L'ASSASSINÉE

Ainsi qu'on l'avait annoncé, les funérailles de Mlle Jeanne Ponseele, la malheureuse victime du drame de la rue Alphonse-Mercier, ont eu lieu, mardi matin. Le cercueil avait été placé sous la voûte de la Cité Centrale, transformée en chapelle ardente.

La levée du corps fut faite, à 9 heures, et la bière fut placée sur un char funèbre tout drapé de blanc. De chaque côté de la rue de nombreuses personnes stationnaient, commentant les dernières nouvelles concernant le crime parues dans les journaux du matin.

Quand le cortège se mit en route, le cercueil disparaissait sous les fleurs. De nombreuses couronnes avaient été offertes par la famille, les amis, les voisins de la morte et le personnel de la Taverne de la Bourse, dont la défunte faisait partie.

Le deuil était conduit par les frères de la défunte. Parmi la nombreuse assistance, on remarquait plusieurs agents de la sûreté, prêts à intervenir au moindre incident.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le corps fut dirigé sur le cimetière, où eut lieu l'inhumation.

L'infortunée jeune fille a été enterrée dans l'allée numéro 20, en superposition dans la tombe de sa mère, décédée le 29 janvier dernier.

Un chauffard causa un incident

Un fait vraiment regrettable s'est produit au moment où le convoi arrivait à l'église du Sacré-Cœur. Une auto pilotée par le nommé Soubie Jacques, 32 ans, demeurant rue du Curé-Saint-Etienne, 21, arrivait à vive allure, rue Nationale, se dirigeant vers la place de Strasbourg.

Sans s'occuper de ce qui se passait, le chauffard coupa le cortège en deux, au risque de blesser plusieurs personnes, qui n'eurent le temps que de se garer.

Aussitôt, deux agents de sûreté bondirent sur le marchepied du véhicule et intimèrent l'ordre au malotru de stopper immédiatement.

Aussitôt, un rassemblement se forma et il fallut l'intervention des représentants de l'autorité pour empêcher le chauffard d'être houspillé par la foule, outrée de l'incident qui venait de se produire, en de si pénibles circonstances.

Après avoir décliné son identité, l'auteur de cet acte inqualifiable, a été laissé en liberté, nanti d'un procès-verbal pour infraction au code de la route et délit de fuite.

Les filets de la police se resserrent sur la piste du petit homme brun

La journée d'hier n'a guère apporté de renseignements complémentaires à ceux que nous avons publiés jusqu'à présent.

M. Perny, chef de la sûreté a procédé à l'audition de diverses personnes, concernant le signalement de l'individu petit et râblé, qui a été signalé.

Une fille publique fut entendue relativement au sujet d'un nommé Henri, identifié comme étant un souteneur. Ce témoin peu intéressant déclara avoir signalé cet individu pour se moquer d'une débitante de boissons et la faire « marcher ».

On a également établi que Jeanne Ponseele prenait quelquefois ses repas du soir à la Taverne Lilloise avec un Monsieur de Calais ou avec un sujet hollandais Ces deux personnes dont le signalement ne correspond en aucun point à celui fourni à la police et qui, d'autre part ont déjà un certain âge, et une certaine situation, ne seront nullement inquiétées.

Interrogé de nouveau, M. X.... musicien à la Taverne de la Bourse, a déclaré qu'il était environ minuit 15 à la pendule des halles centrales, quand il croisa l'individu que nous avons signalé hier.

D'autre part M. Auguste N.... a dit à M. Perny que retournant à son domicile la nuit du crime, il avait remarqué un individu petit et d'une certaine corpulence qui se tenait blotti dans l'encoignure de la porte du magasin Barré, rue Gambetta, 194.

Comme on le voit, toutes ces dépositions tendent à confirmer le signalement de l'individu en compagnie de qui Mlle Ponseele avait été aperçue mercredi soir rue de Bethune, ainsi qu'à l'angle des rues Mercier et Nationale quelques instants avant le drame.

Le chef de la sûreté va également entendre une fillette habitant le quartier et qui aurait été témoin d'une partie de la scène sanglante qui se déroula dans la nuit de vendredi à samedi ; témoin étant encore sous le coup de l'émotion et alité, on n'a pas pu jusqu'à présent prendre note de sa déposition.

On espère d'ici peu, avec tous les renseignements obtenus, pouvoir établir l'identité de l'assassin. Il ne restera plus alors à la police qu'à lui mettre la main au collet.

Une interview du commissaire central

Il nous a paru intéressant de recueillir sur le crime de la rue Mercier, l'opinion de M. Potentier, commissaire central de Lille, qui, on le sait, fut à Marseille, chef de la sûreté, avant d'occuper son poste actuel : « Je crois, nous a dit M. Potentier que M. Perny est dans la bonne voie, lorsqu'il prétend que l'auteur de l'assassinat de Mlle Ponseele, est un sadique. Je suis pas à pas, l'enquête qu'il mène et tout me porte à penser qu'il découvrira l'auteur de ce forfait. Seulement, il s'agit de lui faire crédit et d'attendre quelques jours encore.

« Il y a une dizaine d'années, à Marseille, j'eus à débrouiller une affaire en tous points semblable.

« Comme à Lille, une femme avait été assassinée sauvagement à coups de couteau sur la voie publique. Au début de l'enquête on n'avait aucune indication concernant le criminel. Cependant, peu à peu les faits se précisèrent et après une huitaine de jours d'investigations, nous eûmes le plaisir de mettre la main au collet de l'assassin.

« Je dois cependant ajouter que nous avions la chance de posséder un indice précieux qui n'existe pas ici.

« La victime avait en effet, en se défendant, mordu son agresseur dans la paume de la main. Ce fut grâce à cette circonstance que le criminel, n'ayant pu donner d'explication plausible sur l'origine de la blessure qu'il portait, fut confondu.

« C'était lui aussi, un sadique. Plusieurs personnes de sa famille étaient mortes folles dans des asiles d'aliénés. Ces antécédents ataviques lui évitèrent d'ailleurs la peine capitale ».

Ces déclarations de M. Potentier ouvrent des horizons On en arrive ainsi à se demander pourquoi les magistrats chargés de l'enquête sur l'affaire de la rue Mercier, ne sont pas encore, par exemple, en possession d'un rapport détaillé concernant l'autopsie du corps de l'assassinée.

Des observations du plus haut intérêt ont pu en effet être faites par M. le docteur Leclercq, médecin légiste, chargé de cette opération et par ses collaborateurs du laboratoire scientifique, installé grâce au dévouement de certains et dont on a une trop fâcheuse tendance à ne point vouloir se servir.

Baptistin Travail a été condamné à 20 ans de bagne

Paris, 15. — La Cour d'Assises de la Seine, après un sévère réquisitoire de M. l'avocat général Godefroy et plaidoirie de Me Santini a condamné le Marseillais Baptistin Travail à 20 ans de travaux forcés et 10 ans d'interdiction de séjour pour cambriolage de la bijouterie David, rue Dannou.

UNE QUESTION ENFIN RÉGLÉE

La Chambre a adopté l'heure d'été

PAR 278 VOIX CONTRE 250

La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Raoul PERET.

Après avoir adopté, sans débat, divers projets de lois, la Chambre passe à la discussion du projet de loi, relatif à l'heure d'été. Les partisans de l'heure de Strasbourg commencent l'attaque.

M. GOURIN déclare que ses amis et lui voteront pour l'heure de Strasbourg, adoptant ainsi dans un sentiment de conciliation l'amendement Uhry.

M. GAST, le leader des défenseurs de l'heure d'été, riposte, puis après avoir continué pendant quelques instants sur l'heure d'été, prend à partie M. Boret.

M. Gast accuse M. Boret d'avoir trafiqué de son mandat

— Monsieur Boret, dit-il, vous avez voulu, l'autre jour, me donner une leçon.

A mon tour, je viens vous donner aujourd'hui, un petit conseil : Vous représentez, ici, dites-vous, les agriculteurs; par ailleurs, vous êtes marchand de grains en Touraine; vous avez été ministre de l'Agriculture; vous êtes président de la Comission de l'Agriculture, et par conséquent, vous pouvez être ministre demain.

Eh bien, laissez-moi vous donner un petit conseil : **A L'AVENIR, QUAND VOUS SEREZ MINISTRE, NE VOUS SERVEZ PLUS DE VOTRE TITRE POUR VENDRE VOS GRAINES.**

M. BORET. — Que voulez-vous dire, monsieur Gast. Je vous somme de vous expliquer.

M. GAST. — Vous allez être servi.

Et l'orateur lit alors un document daté du camp d'Avord, et dans lequel, sous la rubrique : « Jardins d'été, les graines de la maison Victor Boret sont chaleureusement recommandées » !!

M. BORET proteste. Jamais il n'a fait pareille démarche et si l'un de ses collaborateurs l'avait faite, il l'aurait certainement désavoué. L'ordre n'émane pas de lui, mais d'un certain commandant du camp.

L'heure de Strasbourg est repoussée

M. MARIN demande au nom de la Commission le rejet de la proposition de M. Berthon